

Approbation du compte-rendu du Conseil d'administration du 26 août 2019.

## Conseil d'administration du 23 septembre 2019 Délibération 2019/09/CA-088

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1, L.712-3; Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30;

Après en avoir délibéré, les conseillers approuvent le compte-rendu du Conseil d'Administration du 26 août 2019.

Toulouse, le 23 septembre 2019 La Présidente,

Régine ANDRÉ-OBRECHT

A LIVER BANK

Nombre de membres : 37

Nombre de membres présents ou représentés : 21

Nombre de voix favorables : 21 Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0 Ne prennent pas part au vote : 0